



Le Groupe BIC soutient la récente action de l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude à l'encontre des briquets chinois importés frauduleusement et continue d'exiger l'application effective des réglementations sur la sécurité des briquets

Le 8 février 2007 - L'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) a annoncé le 30 janvier 2007 avoir mis à jour « un système de contrebande de briquets originaires d'Asie provoquant un impact financier d'au moins 20 millions d'euros sur le budget de l'Union européenne [...]. Rien qu'en Malaisie, plus de 300 millions de briquets en provenance de Chine ont été transbordés au cours des quatre dernières années ».

Ce système était basé sur l'établissement de faux certificats d'origine ; mais les taxes anti-dumping sont aussi contournées via de fausses déclarations de produits.

Le communiqué de presse de l'OLAF confirme ce que BIC dénonce depuis des années, à savoir le contournement systématique des taxes anti-dumping en place depuis 1991.

La concurrence déloyale à laquelle le Groupe BIC fait face provient également de l'importation de nombreux briquets chinois qui ne respectent pas la norme de sécurité ISO 9994, comme l'ont démontré plusieurs tests menés récemment par des organismes indépendants sur des briquets achetés sur le marché.

La sécurité du consommateur est au cœur des préoccupations de BIC. C'est pour cette raison que le Groupe a largement investi dans des contrôles automatiques, seuls moyens de garantir une qualité et une sécurité constantes des briquets. Ceci contraste avec les fabricants de briquets à bas prix, qui produisent manuellement, sans effectuer les contrôles appropriés, et qui ne peuvent donc pas garantir une qualité et une sécurité constantes.

La non-application des normes européennes déjà existantes fait craindre à BIC que la nouvelle décision qui exige que les briquets soient munis d'un système de « sécurité enfant » ne soit pas efficacement appliquée à partir du 11 Mars 2007.

BIC demande des règles strictes et leur application rigoureuse de façon à pouvoir agir efficacement contre les contournements ; le Groupe insiste sur l'importance d'un retrait du marché des briquets non conformes.

François Bich, Directeur Général Délégué du Groupe BIC et en charge de l'activité Briquet, déclare : « Faire respecter les réglementations est la seule façon efficace d'assurer la sécurité du consommateur et l'équité pour l'industrie européenne ».

Décision de la Commission européenne (11 mai 2006) sur la sécurité des briquets et la nouvelle réglementation « sécurité enfant » :

- la norme de sécurité ISO 9994 est désormais obligatoire ;
- de plus, à partir du 11 mars 2007, il sera interdit d'importer ou de produire, pour le marché européen, des briquets non munis d'une « sécurité enfant ». Les stocks de briquets non équipés de « sécurité enfant » déjà mis sur le marché pourront être écoulés durant une année, jusqu'au 11 mars 2008, date à laquelle le consommateur européen ne doit pouvoir acheter que des briquets « sécurité enfant ». Le Groupe BIC est déjà prêt pour cette transition, attendu que tous ses briquets respectent ou dépassent les critères de la norme de sécurité ISO 9994, et qu'il produit des briquets « sécurité enfant » depuis plus de quinze ans pour les pays où la réglementation les exige déjà ;
- les briquets fantaisie seront interdits à la vente dans les mêmes délais.

A propos de BIC

Un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs, BIC fabrique depuis plus de 50 ans des produits de grande qualité accessibles à tous, partout dans le monde. Cette vocation a permis au Groupe d'être aujourd'hui l'une des marques les plus reconnues à travers le monde. BIC commercialise ses produits dans plus de 160 pays et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 1 448 millions d'euros selon les normes IFRS. Coté à l'Eurolist d'Euronext Paris, BIC fait partie des indices SBF120, CAC MID100, FTSE4Good Europe et ASPI Eurozone. Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet du Groupe : www.bicworld.com

Contacts Société BIC : +33 1 45 19 52 00
Claire Gerard, e-mail: claire.gerard@bicworld.com
Sandra Cadiou, e-mail: sandra.cadiou@bicworld.com

Contacts presse : +33 1 53 70 74 26 / 74 91
Florence Riu, e-mail: friu@image7.fr
Flore Larger, e-mail: flarger@image7.fr